Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260421-CCAS_07_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 AVRIL 2026 9H30

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 14 avril 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Guislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LENOIR Claudine, LE BANNER Catherine, LEROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane.

Messieurs ANTOINE Gérald, COMPAIN Xavier (procuration à Mme LIBERGE Roselyne à 11h45), CROISSANT Guy,

Absents excusés : Mesdames KERBOEUF Tiphaine,

Absents : Mesdames DERRIEN Nadine, MARTEL Charline

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents :** 15 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

- **Délibération n° 07/26 : désignation d'un membre du CA pour siéger au sein du CVS de l'Ehpad des Genêts d'or**

Objet : Nomination de représentants aux conseils de la vie sociale des établissements médico-sociaux gérés par le CCAS

Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et au décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le conseil d'administration fixe à deux le nombre de ses représentants aux conseils de la vie sociale de l'EHPAD.

Sont nommées, pour le conseil de la vie sociale de La Résidence Les Genêts D'Or :

- Madame LE POLES ;
- Madame DISQUAY

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Plouha, le 21 AVRIL 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

